

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 26/04/2011**

L'an deux mille onze,
Le vingt six AVRIL à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 18 Avril 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers présents ou représentés	13
Nombre de conseillers excusés :	04
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : M. LECLERE Roland, M. RINALDI Serge, MM. CABART Jean-Claude, GIRARD Pascal, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, MM. JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, MM. PIERRARD Didier, PETRICIG Jean-Michel

Absents :

Absent excusé :

Pouvoirs : M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme GUERIN Denise à M. LECLERE Roland, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe

Secrétaire : M. SERGENT Jean-Marie

**OBJET : ACCUEIL D'UN MEDECIN - PRISE EN CHARGE TEMPORAIRE DU
LOYER DU LOGEMENT FAMILIAL
N° 1152**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant la crise de la démographie médicale ainsi que les efforts effectués par la commune pour trouver des médecins désirant s'installer à Pargny sur Saulx.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2008 qui prévoit que la mairie pourrait pendre en charge pendant un délai de 6 mois le logement familial d'un médecin, installé sur la commune.

Considérant qu'un médecin généraliste d'origine roumaine s'est installé à Pargny sur Saulx à compter du mois de mai 2011, qu'un bail de location a été signé entre ce médecin et le propriétaire.

Afin de permettre un accueil optimal, le Maire propose que la mairie prenne en charge 6 mois de loyers : du 1^{er} mai 2011 au 31 octobre 2011.

Par ailleurs, la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2008 prévoit également de prendre en charge les six premiers mois de loyers du logement d'un médecin.

Cette prise en charge coûtera à la mairie 3300,00€, le prix du loyer mensuel du logement familial étant de 550€.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

ACCEPTE de prendre en charge 6 mois de loyers du logement familial du médecin installé à Pargny Sur Saulx, et ce, du 1^{er} mai 2011 au 31 octobre 2011.

PRECISE que cette prise en charge coûte à mairie 3300,00€, le prix du loyer mensuel du logement familial étant de 550€.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2011.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX, le
Le Maire,
Roland LECLERE.